

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 63-64

Rubrik: Association cinématographique Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association cinématographique Suisse Romande

Extrait

du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, du 30 Mars 1938, à Lausanne.

L'assemblée est ouverte à 14 h. 20 par M. Martin, président.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 févr. 1937, est approuvé sans observation, avec remerciement à son auteur.

Le président annonce la présence ou la représentation, par procuration, de 126 ci-



M. Ed. Martin, Président de l'ACSR

némas totalisant 128 voix, sur un total de 137 cinémas représentant 140 voix.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. J. Miéville-Genève adresse à M. Martin, président, et à sa dévouée compagne, à l'occasion de leurs noces d'argent, des vœux chaleureux et de sincères félicitations de la part de leurs amis. Il remet une chape au président, ainsi qu'une superbe gerbe de fleurs à l'intention de Madame Martin. Et c'est au milieu d'une salve d'applaudissements que le président remercie ses amis et toute l'assemblée.

Rapport de gestion 1937.

Chaque membre l'ayant reçu avec la convocation, la lecture n'en est pas demandée. Il est accepté avec félicitations à son auteur.

Rapport des comptes 1937.

En complément du rapport détaillé qui a été envoyé à chaque membre, les vérificateurs des comptes (MM. Moser-Vevey et Dumont-Genève) soumettent le rapport suivant à l'approbation de l'assemblée:

«Monsieur le Président et Messieurs,

Conformément à notre mandat, nous avons procédé à la vérification de la comptabilité de l'Association. Après avoir examiné les différents livres ainsi que

les pièces de caisse et justificatifs mis à notre disposition, nous déclarons avoir reconnu la parfaite régularité des écritures et vous proposons d'en donner décharge à notre secrétaire. Nous tenons à vous signaler la bonne tenue du secrétariat et à exprimer à M. Bech notre satisfaction pour la conscience qu'il apporte à l'accomplissement de son travail rendu souvent très difficile.»

Après que l'assemblée ait accordé une réduction de 50 % à une série d'amendes et donné pleins-pouvoirs au comité pour liquider une autre affaire d'amende personnelle, le président ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes.

La parole n'étant pas demandée, il invite l'assemblée à donner décharge au comité et au secrétaire-caissier pour leur gestion en 1937. A mains levées et sans opposition cette proposition est acceptée.

Scrutateurs: Sont nommés MM. Miéville, Frutschi et Rouvenaz.

Nouvelle convention avec l'A.L.S.

L'A.L.S. étant en principe d'accord de passer une nouvelle convention avec notre Association, proposition est faite de confier l'examen du nouveau projet à une commission de six membres dont trois seraient désignés par l'assemblée et les trois autres par le comité. La question de principe d'une nouvelle convention avec l'A.L.S. est acceptée à forte majorité.

Les 3 représentants de l'assemblée dans la commission d'étude seront MM. Fischlin, Charrière et Chasalle.

Revision des statuts.

La nouvelle convention et celle que l'Association cinémat. de la Suisse allemande est en train de conclure avec l'A.L.S. entraîneront la modification de certaines clauses statutaires et la nécessité de donner une validité réciproque à certaines dispositions statutaires du SLV. et de notre Association.

On propose que le comité fasse d'abord élaborer un projet qu'il soumettra à la prochaine assemblée générale.

Cette proposition est acceptée.

A propos de la revision prévue, le président rappelle que les cartes de légitimation des membres n'ont qu'un caractère facultatif. L'examen de cette question est renvoyé jusqu'à la revision des statuts.

Finance d'entrée.

Après courte discussion, l'assemblée, à la quasi unanimité, approuve les normes minimum et maximum (500 et 5000 fr.) fixées par le comité.

Organe officiel. — Schweizer FILM Suisse.

On rappelle la décision de principe favorable à un seul organe officiel prise par les représentants des 3 comités ACSR-ALS-SLV. Les membres ayant reçu gracieusement

le nouveau journal pendant plusieurs mois ont eu l'occasion d'apprendre à le connaître. S'il devient officiel, la rédaction française sera placée sous notre responsabilité.

En reconnaissant ce journal comme organe «officiel» de l'ACSR, on pourra non seulement y publier tous nos communiqués officiels, mais il servira de trait-d'union entre les Associations professionnelles pour une défense plus efficace de leurs intérêts communs.

Soumise au vote, la proposition de reconnaître le «Schweizer FILM Suisse» comme organe «officiel» est acceptée à une forte majorité. Le président demande à l'assemblée si elle accepte également que le nouvel organe soit *obligatoire*, mais, à une forte majorité elle se prononce en faveur de l'abonnement *facultatif*.

Reste la question de la *réduction française*. On laisse au nouveau comité le soin de nommer une commission de rédaction



M. A. Bech, Secrétaire de l'ACSR

de trois membres, y compris le secrétaire, qui aura le contrôle de toute la partie française du nouvel organe.

Destruction des bulletins de vote par circulaire.

Il est décidé qu'après chaque assemblée générale ordinaire les bulletins de l'exercice écoulé pourront être détruits (les procès-verbaux des commissions de contrôle restant aux archives).

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Montage
son et
vue

Ton
und
Bild-Schnitt

Commission fédérale du cinéma.

a) *Limitation des salles.* — Le secrétaire rappelle les pressants appels de la sous-commission chargée de l'examen de cette question en insistant derechef sur le caractère strictement confidentiel de cette enquête à laquelle le comité de l'ACSR est étranger.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Martin, Brum, Charrière, Dumont, Kurth, Augsburgers et Bech, l'assemblée, à une forte majorité, fait confiance à son secrétaire pour qu'il mène à bien les intérêts de l'association dans la sous-commission III.

b) *Actualités suisses.* — Le secrétaire expose les propositions de la sous-commission fédérale chargée de l'examen de cette question, notamment celles concernant les frais de production et leur répartition, propositions qu'il a demandé de pouvoir examiner encore dans une entrevue entre représentants de la commission fédérale et des deux associations cinématographiques de la Suisse allemande et de la Suisse romande.

Après que MM. Martin, Brum et Walch aient pris part à la discussion, l'assemblée décide de faire confiance à ses représentants qui défendront les intérêts des exploitants lors de l'entrevue avec la commission fédérale, d'ores et déjà fixée au 7 avril, à Berne.

Exposition nationale suisse Zurich 1939.

Le secrétaire renvoie l'assemblée à la page 16 du rapport de gestion pour 1937, qui donne tous renseignements utiles sur les buts et les travaux du comité et du sous-comité dans lesquels il représente l'A.C.S.R. — Il propose de donner pleins-pouvoirs au comité — qu'il tient constamment au courant des décisions prises — pour prendre toute position utile, ce qui est accepté sans discussion.

Propositions individuelles.

a) M. Gammeter-Fleurier développe son point de vue qui tend à ne plus accepter comme membres de l'ACSR que des salles qui sont intégralement installées, à l'exclusion de celles qui n'ont ni appareil, ni bail à loyer effectif, ni patente de cinéma sédentaire, etc.

Les salles admises jusqu'à présent l'ayant été sur la base des statuts en vigueur, seule une modification des dispositions actuelles pourrait donner satisfaction à M. Gammeter.

A l'unanimité, l'affaire est renvoyée au comité.

b) M. Warlet explique que ses deux propositions concernant les procurations et le délai pour la remise des propositions individuelles sont liées l'une à l'autre. Ces dernières devraient figurer intégralement à l'ordre du jour et, pour cela, être envoyées au comité au moins un mois avant l'assemblée générale. Les membres qui se feront représenter pourront les examiner à temps voulu.



Paul Muni

Il est décidé de renvoyer l'examen de ces propositions au futur comité (à l'occasion de la revision des statuts).

Nominations.

a) *du Comité.* — L'art. 26 des statuts prévoyant que le comité doit comprendre 5 à 7 membres, on décide de maintenir à sept le nombre des mandats.

M. Charrière se désistant de ses fonctions et M. Mayor, premier suppléant, ne pouvant pas accepter un poste définitif dans le comité, l'assemblée confirme dans leurs fonctions MM. Martin, Brum, Lavanchy, Louviot, Augsburgers et Warlet et nomme M. Torriani-Bulle comme septième membre du comité.

M. Mayor sera premier suppléant et M. Charrière second suppléant.

b) *du Président.* Par acclamations M. Martin est confirmé dans ses fonctions.

c) *Revisers des comptes:* Sont proposés et nommés MM. Moser-Vevey et Peytrequin-Lausanne. Suppléant: M. Fischlin-Nyon.

d) *Commission paritaire et commission arbitrale.* Le comité reçoit mission de procéder à la nomination des membres de ces deux commissions.

Divers. Au sujet de l'affaire Glis-Brigue, l'assemblée est nantie d'une protestation de M. Ritz contre l'ALS, qui laisse louer des films à ce nouveau cinéma, pas encore en ordre avec nous. Le président rappelle que le comité a fait l'impossible pour sauvegarder les intérêts de l'Association et l'assemblée déclare faire entière confiance à ses dirigeants pour liquider l'affaire.

La séance est levée à 18 h.

Pour extrait conforme:

Le Secrétaire: A. Bech.

Paul Muni signe un nouveau contrat avec Warner Bros.

Le grand Paul Muni, qui a été désigné tout récemment comme le meilleur acteur de l'écran, par l'Académie des arts et sciences cinématographiques d'Hollywood, vient de renouveler le contrat qui le liait depuis de longues années à Warner Bros. et qui lui permet de tourner des films tels que: «Je suis un évadé», «La vie de Louis Pasteur», «La vie d'Emile Zola».

«La bataille de l'or».

Pour la première fois, un grand film d'action réalisé «en couleurs naturelles» vient de rencontrer l'approbation unanime des critiques et du public.

«La Bataille de l'or», qui passe actuellement en exclusivité dans l'une des plus belles salles parisiennes, a, en effet, provoqué les commentaires les plus enthousiastes ... et, il faut le reconnaître, les plus justifiés.

Comment ne pas citer, dans les comptes-rendus déjà parus, des phrases telles que: «Ce film en couleurs est le plus étonnant que nous ayons vu. Le spectacle est magnifique.» (Pierre Wolff); ou: «Le meilleur ouvrage en couleurs que nous ayons vu jusqu'à présent ... C'est déjà, me semble-t-il la perfection ... Des images inoubliables ... (Pierre Ducrocq); ou encore: «Une magnifique réalisation en couleurs ... Un spectacle extraordinaire» (Raoul d'Ast).

Comme, d'autre part, chacun rend hommage au talent du metteur en scène Michael Curtiz (à qui nous devons déjà «La charge de la brigade légère») et loue l'ampleur magnifique du sujet ainsi réalisé, il est facile de comprendre le véritable triomphe qui vient d'accueillir à Paris «La bataille de l'or».

Un nouveau succès à l'actif de Warner Bros. !...